

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

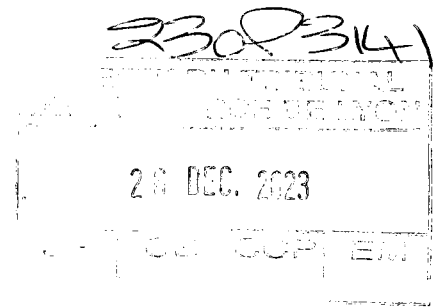
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1990 B 00163

Numéro SIREN : 353 085 145

Nom ou dénomination : @COM AUDIGEST SAFIR

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000004



@COM AUDIGEST SAFIR
Société par actions simplifiée
au capital de 175 858 euros
Siège social : 9, rue des Tuilliers
69003 LYON
353 085 145 RCS LYON

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de LYON

La société AUDIGEST PARTICIPATION représentée par Madame Françoise MARTELLI
Agissant en qualité de Président de la société @COM AUDIGEST SAFIR, société par actions simplifiée au
capital de 175 858 euros, dont le siège social est 9, rue des Tuilliers-69003 LYON, immatriculée au Registre du
commerce et des sociétés sous le numéro 353 085 145,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société @COM AUDIGEST SAFIR a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au
30 juin 2023,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à
l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par
décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire compte tenu des difficultés techniques et informatiques .

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société @COM AUDIGEST
SAFIR qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS (3) mois pour réunir l'Assemblée
Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023, conformément
aux statuts de ladite Société.

Fait à LYON
Le 18 décembre 2023

La société AUDIGEST PARTICIPATION
Représentée par Madame Françoise MARTELLI
Présidente

P.S.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société @COM AUDIGEST SAFIR, sise 9 rue des Tuiliers 69003 LYON
RCS Lyon 353 085 145

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

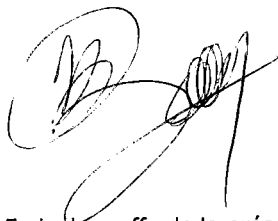
PROROGEONS jusqu'au 31/03/2024

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 de la société @COM AUDIGEST SAFIR.

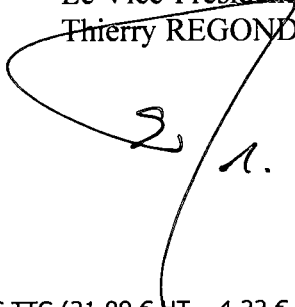
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 29/12/2023

Le greffier
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.21 € TTC (21.09 € HT – 4.22 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

